



**Allocution prononcée par Son Altesse Royale la Princesse Maxima
des Pays-Bas, représentant le Groupe de Conseillers des Nations Unies
pour les Secteurs Financiers Accessibles à Tous**

**lors de l'Ouverture du Forum sur les politiques réglementaires
de la microfinance en l'Afrique Centrale**

Yaoundé, 19 mars 2008

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse aujourd'hui au groupe spécial que vous formez. Je suis heureuse de représenter ici à Yaoundé le Groupe des Conseillers des Nations Unies sur les Secteurs Financiers Accessibles. C'est également un plaisir de pouvoir vous communiquer ces quelques remarques avant le démarrage du Forum. Je voudrais commencer par féliciter le CGAP et la BEAC/COBAC pour l'organisation de cette importante réunion de décision stratégique. Plusieurs bailleurs de fonds conscients de l'importance de ce colloque ont également contribué à son financement.

Mesdames et messieurs, la recherche effectuée à ce jour a prouvé de manière convaincante qu'un secteur financier robuste constitue un élément essentiel du processus de développement. Le développement financier et l'amélioration de l'accès aux services financiers contribuent non seulement à accélérer la croissance économique. Mais ils contribuent également à réduire la pauvreté et l'inégalité des revenus.

Nous passons en revue ici un large éventail de services et de produits financiers, tels que de simples transactions de paiement, l'épargne, le transfert d'argent, le crédit et l'assurance. L'accès à tous ces services peut être un outil extraordinairement puissant pour permettre aux pauvres de générer des revenus, d'accumuler du capital et de se protéger contre le risque. Cependant, et comme nous le savons tous, les systèmes financiers existant à travers le monde excluent encore plus de deux milliards de personnes. Nous sommes réunis ici pour modifier ce fait.

Les Conseillers de l'Année du Microcrédit ont recommandé en 2005 que les Nations Unies désignent un groupe d'experts chargé d'assurer la réalisation des travaux entrepris. À cette fin, le Groupe des Conseillers des Nations Unies sur les Secteurs Financiers Accessibles a été créé en juin 2006. Ce groupe consultatif se compose d'experts internationaux venus de tous les horizons : représentants des secteurs privé et public, praticiens, ONG, bailleurs de fonds et universitaires, y compris le CGAP.

Le rôle fondamental du Groupe des Conseillers est de conseiller et guider les Nations Unies et ses états membres pour mettre en place un secteur financier qui favorise l'accès général à un éventail diversifié de services financiers. Nous avons élaboré des « Messages Clés » simples et clairs à l'intention des gouvernements, des autorités de réglementation, des partenaires de développement et du secteur privé.

J'aimerais vous communiquer ceux qui concernent les gouvernements et les autorités de réglementation.

En ce qui concerne les gouvernements : nous estimons que leur rôle fondamental est de créer un environnement de stratégie politique favorable au développement

d'un système financier. Cela devra permettre à chacun de se procurer les services financiers dont il a besoin. Il existe d'excellents exemples de gouvernements qui ont permis d'offrir un environnement favorable et d'éliminer les obstacles. L'un de ces obstacles est le plafonnement des taux d'intérêt. Nous sommes convaincus que la meilleure approche que puisse adopter un gouvernement n'est pas d'imposer un taux d'intérêt artificiel. Au contraire, ils devraient consacrer ses efforts à l'éducation des consommateurs et à la création d'un environnement offrant des chances égales pour tous les participants. Le plafonnement des taux d'intérêt ne résout pas le problème. Bien au contraire, il agit à l'encontre des IMF qui cherchent à élargir la clientèle desservie en offrant leurs services à des taux d'intérêt raisonnables calculés en termes d'efficacité et de taille.

Concernant les autorités de réglementation : nous demandons qu'elles créent un environnement favorable caractérisé par un cadre réglementaire approprié. Cela implique que divers types d'institutions devront pouvoir offrir des produits et des services financiers, ainsi qu'un environnement qui permette d'élaborer des innovations technologiques. Les décisions des autorités de réglementation doivent évoluer au même rythme qu'apparaissent les innovations de l'industrie de la microfinance. Il arrive qu'il soit plus utile de réduire les procédures et la paperasserie que de tenter de réguler une cible aussi mobile que cette nouvelle industrie financière. Il est essentiel que les autorités de réglementation observent attentivement les innovations qui se font jour dans le secteur. Il ne s'agit cependant pas de se précipiter pour agir à coups de réglementations. Les lois et les réglementations devraient permettre la croissance de partenariats uniques et de modèles inattendus. Cela peut être accompli en assurant que les différents types de prestataires de services financiers disposent des mêmes chances face au marché.

Dans les pays que vous représentez, des progrès notables ont été accomplis en termes d'élargissement de la portée de ces prestataires. Des efforts extraordinaires ont été consacrés à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire favorable et conforme aux pratiques internationales. Vous vous êtes donné comme objectif primordial d'élargir l'accès aux services financiers dans une région où il a été l'un des plus faibles du monde. Dans les pays de la CEMAC, il y a deux ans, seulement 3% de la population avait ouvert un compte avec une banque. Les institutions de microfinance ne desservaient qu'un peu plus de 2 % de la population. L'accès aux services financiers au Burundi, en République Démocratique du Congo, à Madagascar et au Rwanda varie mais il a également été parmi les plus faibles dans le monde. À travers la région, l'épargne, qui est de bien des façons plus importante que le crédit, ne représente qu'une très petite part du PIB.

Les évolutions récentes sont cependant plus qu'encourageantes : L'accès aux services financiers, notamment à l'intérieur du secteur de la microfinance, est en croissance rapide dans tous les pays d'Afrique Centrale. Cela se doit à la poursuite des efforts visant à mettre en place un environnement réglementaire propice. A titre d'exemple, les statistiques indiquent qu'au Rwanda le nombre de clients actifs des institutions de microfinance atteint désormais 14% de la population.

Ces progrès sont dus à tous vos efforts. Vous vous efforcez d'accroître l'efficacité des prestataires de services de microfinance, de façon à augmenter le nombre de clients qui ont accès à des taux d'intérêt raisonnables. Vous œuvrez pour renforcer l'efficacité et la rentabilité d'un groupe diversifié de coopératives et d'autres types d'IMF. Vous étudiez de nouveaux produits et de nouvelles technologies pour les offrir, en toute sécurité, aux clients qui en ont besoin.

Ce Forum est un lieu de travail unique pour examiner, avec vos pairs, les questions de stratégie, de législation et de réglementation qui correspondent à votre vision d'une offre immensément accrue des services financiers. Tout au long de ces deux journées, vous aurez l'occasion de discuter et de débattre des obstacles auxquels vous êtes confrontés et des solutions qui s'offrent à vous.

Mesdames et messieurs, au nom du CGAP, et au nom de tous mes collègues Conseillers des Nations Unies, je vous souhaite de participer à des échanges fructueux. Vous pourrez ainsi retourner auprès de vos institutions respectives munis des outils indispensables pour la réalisation de l'objectif d'un accès universel aux services financiers. Je vous demande, à vous tous réunis ici, de vous dépasser et de nous rejoindre dans ce nouvel effort en faveur de la finance inclusive à la portée de tous.

Je vous remercie infiniment.